

Epuisez votre avocat !

Et si Voltaire avait, comme souvent, pressenti la chose dans cette lettre à Lavaysse du 4 juillet 1762 où il se demandait : « (...) où est le conseiller qui serait un bon avocat ? ». Il entendait, par là, opposer les porteurs de « titres achetés » à une espèce à découvrir d'un genre que notre langue restreint, depuis un emprunt médiéval au latin « *advocatus* », à l'assistance en justice, la représentation et la défense.

L'imaginaire collectif demeure, on le sait, proche de cette image des « *Gens de Justice* » si cruellement croqués par Daumier. L'essentiel de la représentation de la profession se filme ou se joue dans le prétoire. Et si possible dans les coulisses de procès criminels.

Il y a quelques dizaines d'années, au siècle d'avant, le jeune porteur d'un diplôme de licencié en droit pouvait encore rêver de Daumier, se faisant offrir une plaque (trop neuve et scintillante pour inspirer une vraie confiance) qu'il apposait fièrement sur la façade de son immeuble, recyclant un vieux carnet de notes, et attendant que la sonnerie de la porte ou d'un téléphone à cadran (et en Bakélite) résonne. Il fréquentait le cabinet de son patron dont il traitait les dossiers sans rencontrer les clients et plaidait les moins « *belles* » affaires. Il défendait les plus démunis qu'on lui adressait sans qu'il puisse espérer une quelconque indemnisation. Il courait les justices de paix les plus éloignées, réclamait d'un mot l'indulgence pour l'infidèle poursuivi devant le Tribunal Correctionnel (c'était alors un délit ...), attendait beaucoup, travaillait encore plus. L'opiniâtreté pouvait, quelques fois, lui permettre de progresser en « *montant son cabinet* ». Quelques uns devenaient plus connus que d'autres, de rares connaissaient le succès. Et la vie s'écoulait, au service de règles qui ne variaient guère une fois maîtrisées à la faculté, entre Cours et Tribunaux, les cheveux grisonnaient, les manches de lustrine de la robe se râpaient, et la touffe de lapin bordant l'épitoge (l'hermine n'avait plus cours déjà) perdait lentement ses poils ... Ce rêve n'est sans doute plus de saison.

En écrivant ses lignes, j'évoque bien sûr. Sans nostalgie, bien que je n'en sois pas absolument sûr...

Mais le métier a changé, lors même son image ancienne demeure-t-elle, et quelques brillants et généreux individualistes en constituent encore, à la fin du premier quart de ce siècle, le témoignage vivant, eux qui ont su préserver cet insurpassable talent de généraliste, tellement précieux qu'ils sont, à leur tour, devenus des spécialistes. A juste titre.

Aujourd'hui comme hier, l'avocat porte la parole de son client, le défend s'il en est besoin, l'écoute, le console, ou l'encourage parfois le freine, le guide dans les arcanes insondables d'un droit qui a enflé à un point tel qu'il n'est plus de domaine que le juridique néglige, lui qui s'empare de toute innovation pour la réglementer sinon la

contraindre, voulant presque précéder l'époque au lieu de sagement la regarder avant de songer à intervenir.

Voilà, ce qu'en peu de mots il fallait écrire pour comprendre qu'avec la multitude des normes le droit a certes bien changé, souvent trop vite, et le plaideur d'hier également.

Voltaire avait raison, le professionnel du XXI^e consulte et conseille, rédige et négocie, écoute toujours (on peut l'espérer), comprend sans juger, mais demeure, doit demeurer, d'abord et avant tout, un ... avocat, et le meilleur possible.

Mais pourquoi ce curieux impératif en titre de ce billet ? Et pourquoi ce verbe ?

Si quelques confrères me lisent, je les sais déjà fâchés. Comme si le métier n'était pas déjà en soi « *épuisant* » ? Qu'es-ce sadisme, revanchard peut-être ?

Ce n'est pas à eux que la provocation (et si cela en est une, admettez qu'elle est aimable) s'adresse. Elle est destinée ... à nos clients et aux sujets de droit qui ne penseraient pas un instant à le devenir, soit, pour être franc ... à la grande majorité des personnes physiques et même morales.

Avez-vous un avocat ? Et si vous en avez un, savez vous ce qu'il peut faire pour vous ? N'oubliez-vous pas de songer à lui quand il le faudrait ? Connaissez-vous ses ressources et celles de son cabinet ? Etes vous sûr de les épuiser, ainsi qu'il conviendrait ?

Certes n'avez-vous ni volé quiconque ni tué ou blessé quelqu'un et si vous avez, bien entendu par mégarde, fauté, ce fut de manière vénielle et vous avez réparé sans attendre Dame Justice. Bien sûr, vous avez de grandes chances de ne jamais fréquenter un Tribunal. Nul doute que vous êtes capables de rédiger un courrier de réclamation, de protestation ou de sollicitation. Certes ... Et puis, la magie d'Internet ne vous offre-t-elle pas un accès bienveillant et gratuit à une une masse d'informations et modèles, renseignements, cours, formations, conseils, forums, retours d'expérience ? Vous êtes informé, documenté, outillé, et je n'entends pas un instant mettre en doute votre capacité à distinguer le vrai du faux, le bon du médiocre, le juste de l'illégal ... Vous, comme le plus grand nombre, pensez n'avoir pas besoin d'avocat. Et vous vous trompez.

Qui, sauf peut-être quelques hypocondriaques compulsifs, songerait à confier aux errements logarithmiques d'un moteur de recherches le soin de son corps, la construction de son logis, sa sécurité, son confort ou son avenir ? Quelques-uns, je le concède mais seulement pour vous assurer que je veux ne rien ignorer de mon époque, lors même me chagrine-t-elle.

Essayez donc l'avocat, vous ne pourrez plus guère vous en passer.

Commencez votre expérience en le choisissant avec soin. Certes, la profession sait que la recommandation d'un proche ou celle d'un autre professionnel constituent les principaux chemins de l'arrivée du client. Mais la confiance se construit, réciproquement. Testez-vous. Questionnez. Recevez une écoute. Eprouvez sa curiosité. Vérifiez son empathie. Et appréciez ... ou changez.

Aborde-t-il sans pudeur, sottise ni hypocrisie, désintéressément les questions relatives à la rémunération de son cabinet ? Comprenez-vous les méthodes appliquées, les intégrez-vous, est-il prêt à les adapter à vos souhaits ou moyens sans dogmatisme ni faiblesse suspecte ?

Comprenez-vous qu'il n'est pas omniscient (et méfiez-vous de celui qui prétendrait l'être) ? Avec qui travaille-t-il ? Quelles sont les compétences disponibles en son équipe ? Avez-vous un contact direct, personnel, avec celui qui traite votre affaire ? Echangez. Confiez-vous.

S'il vous dit «*non*» (avec délicatesse s'entend), l'acceptez-vous ?

Est-il disponible, diligent, discret ?

Adopte-t-il un comportement proactif, ose-t-il des suggestions que vous n'aviez pas sollicitées ? Comprend-il vos ambitions, vos angoisses, votre concurrence ?

Est-il dévoué sans flagornerie ni soumission ?

Respecte-t-il vos instructions après en avoir débattu ?

Et s'il convient de croiser le fer, vous reconnaissez-vous en ses écrits et ses discours ?

Devient-il votre confident nécessaire ?

Eprouvez-vous le besoin de vous épancher auprès de lui ?

Si tel est le cas, en chacune des occurrences, il est probable que vous ayez fait le bon choix et que vous ayez rencontré celui qui vous convient, l'équipe dont vous avez besoin et noué une collaboration avec cet être rare que décrivait Voltaire, ce conseiller qui demeure d'abord un avocat.

Avancez donc ensemble.

Et n'oubliez pas: il peut sans doute plus que vous ne le pensiez.

N'hésitez donc pas à l'épuiser ...

Pierre RAMQUET – Avocat au Barreau de Liège

actéo Cabinet d'avocats

